

Validation des acquis d'apprentissages non-formels et informel (VAANFI), ou validation des acquis de l'expérience (VAE), dans les pays partenaires de l'ETF (2022-2023)

Résumé de l'analyse internationale

Introduction

Valoriser les apprentissages dans tous les contextes

La validation des acquis d'apprentissages non-formels et informels (VAANFI), ou validation des acquis de l'expérience (VAE) – ci-après dénommée « Validation » – est un instrument important qui promeut l'inclusion sociale et l'apprentissage tout au long de la vie, la création de nouvelles voies vers la certification et de nouveaux parcours de progression, l'élimination des voies sans issues dans l'éducation et la formation ainsi que la reconnaissance de l'importance des apprentissages expérientiels authentiques en tant qu'alternative valide aux apprentissages en contexte formel, comme une salle de classe. La Validation peut contribuer à la réalisation du potentiel des personnes en rendant visible et en valorisant tout ce qu'un individu a appris tout au long de sa vie dans le but d'améliorer ses connaissances, ses compétences et/ou ses qualifications pour des raisons personnelles, sociales et/ou professionnelles.

Parmi les pays partenaires de la Fondation européenne pour la formation (*European Training Foundation*, ETF), beaucoup s'efforcent de mettre en place ou de développer des dispositifs de validation. Dans une certaine mesure, ces évolutions s'inspirent des évolutions récentes et des politiques européennes, en particulier de la Recommandation du Conseil du 20 décembre 2012 relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel¹ (la Recommandation).

Selon cette Recommandation, le terme Validation est défini comme « un processus de confirmation, par un organisme habilité, qu'une personne a acquis des résultats d'apprentissage correspondant à une norme donnée et elle consiste en quatre étapes distinctes mentionnées ci-après: identification, documents, évaluation et certification ».

Les termes « apprentissages non-formels » et « apprentissages informels » ne correspondent pas tout à fait aux termes utilisés par les pays partenaires de l'ETF. Par exemple, certains d'entre eux utilisent des synonymes ou des termes voisins tels que l'autodidactie, l'apprentissage spontané, l'amélioration des compétences, la requalification ou l'apprentissage en milieu de travail. Il en va de même pour le terme « validation » qui, selon le pays, peut être remplacé par « validation/reconnaissance des acquis de l'expérience », « certification », « confirmation », « attestation » ou « évaluation »². Pour les besoins de l'étude, le terme de « validation des apprentissages non formels et informels » (ci-après validation) comme terme générique qui regroupe toutes les variantes possibles du phénomène observé.

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32012H1222%2801%29>

² Certains de ces termes sont plus larges et d'autres plus étroits que la validation. Par exemple, la « reconnaissance des acquis » est plus large puisqu'elle fait référence au processus de reconnaissance des acquis d'apprentissages issus de l'expérience et/ou de contextes d'apprentissage formels, non formels et informels. Par conséquent, la validation des acquis de l'expérience est une forme validation des apprentissages non-formels et informels. Les termes « évaluation » et « certification » sont plus étroits car ils désignent des étapes spécifiques d'une procédure de reconnaissance.

Cadre politique de l'Union européenne en matière de validation

Dans le cadre politique de l'Union européenne (UE) qui sous-tend l'élaboration et l'utilisation des dispositifs de validation, plusieurs jalons jouent un rôle central. La mise en place du **Cadre européen des certifications (CEC)** il y a quinze ans en tant qu'outil de traduction entre les cadres nationaux des certifications (CNC) des pays participants met en évidence le lien entre les CNC basés sur les acquis d'apprentissage et la validation. La **Recommandation** renforce encore ce lien en formulant des principes généraux que les États membres doivent prendre en compte lors de la mise en œuvre de dispositifs de Validation, par exemple pour établir des liens entre la Validation et les CNC ; et proposer ainsi des certifications alignées sur les niveaux du CNC. D'autres principes généraux existent, comme :

- cibler les groupes défavorisés, y compris les chômeuses et chômeurs, qui sont des candidat-es naturel-les à la Validation ;
- fournir de l'information et orienter les candidat-es à la Validation ;
- utiliser des mesures transparentes en matière d'assurance qualité (AQ) telles que des procédures d'évaluation fiables, valides et crédibles ; et
- assurer le développement des compétences professionnelles des praticiens impliqués dans la Validation.

Le Socle européen des droits sociaux (2018) promeut une Europe sociale forte qui est juste, inclusive et pleine d'opportunités. Elle stipule que toute personne a droit à une éducation, à une formation et à un apprentissage tout au long de la vie de qualité et inclusifs afin de maintenir et d'acquérir des compétences qui lui permettent de participer pleinement à la société et de gérer avec succès ses transitions sur le marché du travail. Les États membres de l'Union européenne ont convenu que 60 % des adultes devraient participer à des apprentissages d'ici 2030. Afin de toucher tout le monde, les stratégies d'amélioration des compétences et de requalification doivent de plus en plus prendre en compte tous les apprentissages, formels ou non, quel que soit le moment et le lieu d'acquisition de compétences. La crise du Covid a fondamentalement changé la façon de travailler et d'apprendre et a montré à quel point il est important de s'adapter à des situations qui évoluent rapidement. L'**Ordre du jour européen pour les compétences de 2020 (European Skills Agenda)** s'accompagne d'actions visant à aider les personnes à développer des compétences pour la vie qui englobent la Validation, y compris des initiatives liées aux parcours d'amélioration des compétences, aux comptes individuels de formation, et aux micro-certificats. Dans le cadre de la restructuration qui a suivi le Covid, le cadre politique de l'UE a changé d'orientation en fixant des objectifs beaucoup plus centrés sur les apprentissages des adultes, l'amélioration des compétences et la requalification. Selon Eurostat, plus de 75 % des entreprises de l'UE ont déjà du mal à trouver des professionnels possédant les compétences nécessaires pour pourvoir les postes vacants. Dans le même temps, de nombreux-euses migrant-es venant de l'extérieur de l'UE travaillent en deçà de leurs capacités parce que leurs certifications et compétences ne sont pas reconnues. Il est donc nécessaire d'offrir un accès plus large à la Validation et de rationaliser la reconnaissance pour rendre visibles toutes les compétences.

L'étude internationale de l'ETF de 2023 sur la Validation

Les compétences humaines sont la ressource la plus précieuse des économies d'aujourd'hui. De nombreux pays partenaires de l'ETF ont reconnu l'importance de la Validation et ont commencé à développer des initiatives et des systèmes de Validation. En 2018, ETF a commencé à observer systématiquement la Validation dans le cadre de l'Inventaire européen. En 2021, l'ETF a fait de la Validation l'une des priorités de la modernisation des systèmes de certification et a décidé de suivre son évolution dans tous ses pays partenaires où il y a eu un développement significatif récent. En 2021, l'ETF a réalisé une étude internationale sur la Validation dans cinq pays : Azerbaïdjan, Géorgie, Jordanie, Moldavie et Ukraine. En 2023, cet exercice a été étendu à un total de seize pays, avec une actualisation des résultats dans les cinq pays initiaux. Les onze nouveaux pays sont : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, Maroc, Macédoine du Nord, Serbie, Tunisie et Turquie. L'objectif de cette étude est de faire le point sur l'état d'avancement de la Validation

et de faire une analyse comparative puisque la méthode de travail est commune, et que c'est aussi celle qui est utilisée pour les États membres de l'UE.

Les résultats de cette étude sont résumés ici et portent sur :

- les principaux moteurs de la Validation dans les pays partenaires des ETF ;
- les principales constatations concernant les différents aspects de la Validation ; et
- des recommandations.

Les résultats de l'analyse comparative seront consolidés dans le prochain rapport analytique international, et dans les rapports et fiches d'information nationaux qui l'accompagnent.

Facteurs de Validation dans les pays partenaires de l'ETF

L'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives de Validation dans les pays partenaires de l'ETF sont influencées par une combinaison de facteurs externes et internes. L'une des principales forces motrices externes est le **cadre politique de l'UE** relatif au Cadre européen des certifications (CEC), qui a incité certains pays partenaires à moderniser leur système de certification. Par exemple, les pays des Balkans occidentaux et la Turquie, ainsi que certains pays du Partenariat oriental comme la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, ont rejoint le CEC en tant que pays de préadhésion, ce qui a également déclenché des développements dans le domaine de la Validation.

Un autre facteur externe important est la **disponibilité de l'appui de bailleurs de fonds**, qui joue un rôle central dans le renforcement des capacités, la mise en place de mécanismes, d'outils et d'instruments, et l'expérimentation de nouvelles approches, en particulier au stade de l'élaboration ou de la mise en œuvre précoce des accords de Validation. Tous les pays partenaires étudiés ont eu recours à l'aide de bailleurs principalement grâce à des projets bilatéraux de l'UE et à des projets de coopération soutenus par d'autres organisations internationales comme : BIT, DVV-IIZ, OIM (migrant-es) et PNUD. La Moldavie et la Serbie illustrent les impacts positifs : en Moldavie, des règlements détaillés, des directives et des modèles de Validation ont été élaborés dans le cadre de projets de bailleurs. Il est important de souligner que, si l'appui des bailleurs est indispensable pour ces pays pendant les phases de développement et de mise en œuvre, une dépendance excessive à l'égard de l'aide extérieure sur une longue période peut signifier aussi des problèmes à venir en matière de pérennisation.

Les facteurs externes, bien qu'importants, ne sont pas suffisants pour que la Validation se produise. C'est l'interaction entre ces influences externes et les facteurs internes – spécifiques au contexte – qui explique les progrès réalisés ou l'absence de progrès dans le domaine de la Validation.

Certains pays partenaires ont déjà eu des **expériences antérieures** dans le domaine de la Validation. Par exemple, en Jordanie et en Tunisie, des tests de compétences ont été mis en place pour certains métiers et pour les artisans, ce qui leur a permis d'être reconnus comme des travailleurs qualifiés même sans formation formelle. Dans les pays de l'ex-Union soviétique, la formation ne s'arrêtait pas après la fin de la formation formelle, mais il existait une formation systématique des adultes organisée par les entreprises qui permettait aux travailleurs d'améliorer leurs compétences et d'adapter leurs profils par le biais de la « *perekvalifikacija* » (adaptation) qui comportait également un élément d'évaluation des compétences nouvellement acquises, donnant droit à des salaires plus élevés. Dans l'ex-Yougoslavie, l'andragogie était une branche relativement indépendante des études universitaires et liée à des pratiques de formation des adultes bien développées avec des infrastructures appuyées par l'État telles que les universités ouvrières – qui ont encore des héritiers de nos jours, par exemple en Macédoine du Nord). Dans les pays de l'ex-Union soviétique toujours – par exemple, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine – il existe une tradition d'examens sur candidature libre pour l'enseignement général et supérieur (*eksternat*), qui constituent une forme bien établie d'évaluation des connaissances et des compétences des jeunes qui ne sont pas allés à l'école. Il est important que l'expérience passée

pertinente soit prise en compte et mise à profit lors de la modernisation des certifications, de la mise en place de systèmes de certification axés sur l'apprentissage tout au long de la vie et/ou de l'adoption légale des CNC.

Un nombre croissant de pays élaborent **des stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie** ou **des stratégies nationales analogues**, reconnaissant ainsi la nécessité de la Validation dans le contexte de la mondialisation, des technologies de l'information, d'un accès plus facile aux apprentissages par ses propres moyens, de la nécessité de s'adapter à un monde en évolution rapide et de l'apprentissage tout au long de la vie. Par exemple, la mention de la Validation dans les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie est liée à **un changement de perspective quant aux apprentissages, qui s'exprime par** le fait de donner aux individus les moyens d'agir de manière autonome plutôt que de se contenter de reproduire des connaissances ou de suivre des instructions. Cela se reflète également dans les nouvelles lois sur l'éducation qui mettent davantage l'accent sur les compétences, la capacité des individus à choisir leurs propres parcours d'apprentissage et l'apprentissage tout au long de la vie, soulignant ainsi l'importance de reconnaître l'apprentissage quel que soit le contexte. La Validation s'accompagne souvent d'initiatives visant à structurer les certifications en composantes plus petites, telles que des unités d'acquis d'apprentissage, soutenant la mise en place de parcours d'apprentissage plus individualisés et plus flexibles et à faciliter la reconnaissance d'acquis de processus courts d'apprentissage. Avec l'adoption par les pays de nouveaux documents de politique et de nouvelles lois qui reconnaissent la nécessité de dispositifs de validation, le soutien des bailleurs pour développer et expérimenter des mécanismes de validation est activé.

Un facteur interne plus récent fait référence à **l'insatisfaction à l'égard des acquis (d'apprentissage) pour les certifications de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)** lorsqu'ils ne répondent pas aux besoins en compétences existants dans un pays ou une région. Dans plusieurs cas, cela a conduit à la création d'approches alternatives dirigées par les employeurs ou les secteurs, généralement dans les pays où les organisations d'employeurs jouent un rôle plus important. Il s'agit, par exemple, d'accords de Validation sur le marché du travail mis en œuvre par des centres de reconnaissance sectoriels (anciens centres de certification) au Kazakhstan, des organismes de certification agréés (ACB) en Turquie et des centres de certification en Ukraine. Ces approches alternatives se concentrent sur les certifications sectorielles ou professionnelles, généralement étroitement liées aux référentiels d'emploi, et sont exprimées dans le cadre d'une évaluation indépendante en dehors du système d'EFTP. Les parties prenantes du marché du travail sont susceptibles de faire davantage confiance à ces évaluations indépendantes qu'aux examens de l'EFTP conduisant à la délivrance d'une certification professionnelle.

Une autre tendance plus récente que l'on peut observer est la **création et l'accréditation de nouveaux établissements d'enseignement (par exemple, les prestataires de formation pour adultes)** ou **l'élargissement des mandats des établissements existants pour qu'ils deviennent des prestataires de Validation**. Cette approche peut devenir un facteur positif lorsque la prestation Validation est confiée à des institutions solides et dignes de confiance. Par exemple, en Moldavie, les Centres d'Excellence, qui sont les principaux prestataires de Validation, ont démontré leur capacité à étendre l'offre de Validation dans un délai relativement court. La Macédoine du Nord est sur le point de tester la prestation de validation dans trois centres régionaux de l'EFTP. Le fait que l'on fasse confiance à ces institutions dans leurs contextes nationaux respectifs implique que les résultats de la Validation seront peut-être mieux acceptés et reconnus.

Enfin, un facteur de plus en plus important est lié à la nécessité d'intégrer les groupes défavorisés et vulnérables – tels que les chômeurs de longue durée, les personnes à faible revenu et peu qualifiées ou non qualifiées, les migrant-es (de retour) et les réfugié-es – sur le marché du travail, ce qui peut inciter les pays à introduire la Validation dans le cadre de mesures actives du **marché du travail**. Par exemple, le Kosovo a introduit la Validation pour soutenir l'évolution de carrière et l'accès au marché du travail des chômeuses et chômeurs enregistré-es. La validation peut également être utilisée dans le cadre **de mesures de (ré)intégration**, en particulier pour les migrant-es de retour – comme cela a été observé en Moldavie – ou de procédures spécifiquement destinées aux réfugié-es, comme cela a été

signalé par exemple en Jordanie et en Turquie. Dans certains cas, la Validation est considérée comme un instrument de soutien à la formalisation de l'économie.

Principaux résultats

Les initiatives, dispositifs et/ou pratiques sectoriels prévalent. Bien que les pays partenaires de l'ETF aient fait des progrès [variables] dans l'adoption et l'utilisation de dispositifs de Validation, ceux-ci sont caractérisés par des approches axées sur un petit nombre de secteurs et ne sont donc pas inclus dans un mécanisme global unique de reconnaissance des compétences acquises par des apprentissages non-formels et informels. Dans ce cas, il est trop tôt pour parler de systèmes de Validation et d'approches nationales en tant que tels et il est plus correct de mettre en évidence la prévalence des dispositifs sectoriels.

Bien que l'**adoption de lois pertinentes** – y compris les lois générales ainsi que les décrets d'application – soit un déterminant clef de la mise en œuvre de la Validation, elle ne garantit pas nécessairement une utilisation large de celle-ci. Dans le même temps, l'absence d'une législation prévoyant la mise en œuvre de la Validation constitue dans certains cas une véritable pierre d'achoppement à l'élaboration et à la mise en œuvre de dispositifs de Validation. Par exemple, la majorité des pays étudiés ont déjà adopté une législation relative à la Validation (Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kosovo, Moldavie, Monténégro, Serbie, Turquie, Ukraine), mais seulement dans trois d'entre eux (Moldavie, Turquie et Ukraine), des progrès significatifs en termes d'utilisation – augmentation du nombre de bénéficiaires – ont été observés au cours des dernières années. Dans le cas de la Turquie et de l'Ukraine, les développements observés ont été en outre stimulés par l'existence d'une forte approche sectorielle ou patronale de Validation sur le marché du travail et, dans le cas de la Moldavie, les prestataires de Validation – appelés Centres d'excellence – sont des institutions solides et fiables, ce qui a un impact positif sur l'utilisation de leurs services.

Au niveau du système, il n'existe pas encore de **lien clair entre la Validation et d'autres politiques et initiatives pertinentes** (liées au développement économique, aux migrations, à la politique active du marché du travail). Pourtant, un tel lien est un aspect clef pour la pérennité des initiatives de Validation et leur intégration dans les systèmes existants. Le Kosovo fournit un exemple remarquable en introduisant la Validation comme mesure supplémentaire sur le marché du travail pour les chômeuses et chômeurs, tandis que la Moldavie utilise la Validation comme mesure de réintégration pour les migrant-es de retour. La Jordanie et la Turquie utilisent la Validation comme mesure d'inclusion sociale pour les migrant-es et les réfugié-es.

Dans la majorité des pays et à des degrés divers, les étapes³ d'évaluation et de certification sont susceptibles d'être mises en avant, tandis que l'identification et la documentation – qui sont plus étroitement liées à l'**offre d'orientation** – le sont moins. Dans ce contexte, mettre l'accent sur l'individu, atteindre différents groupes cibles, tenir compte de leurs besoins et de leur situation et les aider de manière adéquate semble être un défi.

Pour les prestataires de Validation, l'un des principaux problèmes est l'**absence d'un modèle économique pour la Validation**, dans le sens où il est difficile pour eux de fournir un service de Validation dans le cadre d'une activité commerciale pérenne. Cela peut s'expliquer en partie par des incertitudes concernant leurs groupes cibles, les raisons pour lesquelles les candidat-es pourraient demander une Validation et la manière dont le processus de Validation bénéficie de subvention. Dans la plupart des cas, les prestataires de Validation se retrouvent seuls responsables de l'organisation du processus de Validation, y compris la recherche de partenariats, la collecte de fonds, l'assurance qualité

³ Dans le contexte européen, la Validation est généralement décrite selon quatre phases – identification, documentation, évaluation et certification – selon lesquelles le concept de Validation est adapté à différents contextes et objectifs. En fonction de l'objectif du processus de validation, certaines phases seront plus accentuées que d'autres. Certaines initiatives de validation peuvent ne comporter qu'une partie des quatre étapes.

et l'identification de candidat-es. En Turquie, par exemple, ce problème a été partiellement résolu en rendant la Validation obligatoire.

Le financement et l'accès à la Validation constituent souvent un obstacle sérieux à la participation, du fait de possibilités limitées de soutien aux individus. Dans certains pays, la Validation dépend de l'employeur – par exemple, le Maroc – tandis que dans d'autres pays, les candidats sont soumis à des frais élevés ; bien que les frais soient considérablement inférieurs à ceux constatés dans l'UE, mais les salaires le sont également. En outre, le soutien à la réussite des procédures de Validation, en particulier l'allocation de fonds – au niveau du système – pour les cours complémentaires, fait largement défaut.

Dans certains pays, l'accréditation des prestataires de Validation comprend **des procédures longues et fastidieuses** qui nécessitent de passer par plusieurs instances (par exemple, le Kosovo et la Turquie). Ces procédures visent à rendre le processus d'accréditation plus fiable et de meilleure qualité, évitant ainsi les cas potentiels de corruption. Cependant, les mesures prises peuvent parfois avoir des effets négatifs, ce qui peut entraîner des dispositifs de Validation plus coûteux pour les particuliers ou une diminution du nombre de prestataires de Validation qui demandent une accréditation.

En termes de **bénéficiaires**, certains pays réussissent à mettre en place des initiatives qui touchent de nombreuses personnes. Des exemples remarquables peuvent être observés en Turquie, en Jordanie, en Ukraine, en Moldavie, au Monténégro et au Kazakhstan. Dans le même temps, plusieurs pays ne sont pas encore en mesure de lancer des expérimentations pilotes ou ont visiblement du mal à les généraliser. Il est avéré qu'il existe une sous-déclaration des résultats des procédures de validation (par exemple, les cas ne sont pas documentés) dans l'enseignement général (candidatures libres), l'apprentissage des adultes et le troisième secteur (par exemple, les initiatives de Validation menées par des organisations de jeunesse, des organisations de volontaires, des organisations non gouvernementales et/ou des associations de soutien aux migrant-es et aux réfugié-es).

Dans la plupart des pays examinés, un défi commun réside dans le **manque de confiance** des établissements d'enseignement et des employeurs dans les résultats des processus de Validation. De plus, il y a un besoin urgent de campagnes de sensibilisation complètes et ciblées pour communiquer sur les avantages de la Validation auprès des personnes qui pourraient actuellement avoir une compréhension limitée de ces avantages.

Recommandations

- **Portage politique sur le long terme** – la mise en œuvre de la Validation nécessite un portage politique continu. Il se peut qu'un pays dispose d'un système de Validation élaboré, comprenant par exemple des projets de lois élaborés, un cadre méthodologique et des lignes directrices. Cependant, sans portage politique, qui se manifeste par l'adoption de la législation, du cadre institutionnel, des mécanismes d'assurance qualité et du financement dédié, l'utilisation de la validation reste fragmentée et non systématique et, par conséquent, l'impact est limité. Le portage politique implique également la prise en compte des principes du dialogue social et l'implication de toutes les parties prenantes concernées – par exemple, institutions et agences de l'État, partenaires sociaux, organisations tierces – dans la discussion et la création d'une vision ou d'un programme commun à valider.
- **Cadre législatif complet** – dans une minorité de pays (par exemple, la Bosnie-Herzégovine, la Jordanie, le Maroc, la Macédoine du Nord et la Tunisie), l'absence de législation, y compris les décrets d'application nécessaires, qui prévoit la mise en œuvre de la validation entrave l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs de validation. Dans ce cas, le portage politique fait référence au processus de finalisation et d'adoption du cadre législatif.
- **Accent sur les individus qui peuvent en bénéficier** – en ce qui concerne la centralité de l'individu dans les processus de validation, il y a encore de la place pour l'amélioration dans les seize pays partenaires étudiés. Cela peut être réalisé en clarifiant les groupes cibles à valider, en comprenant mieux leurs besoins et leur situation grâce à l'utilisation de services d'orientation. Par exemple, certains pays sont susceptibles de mettre davantage l'accent sur l'évaluation et la certification, de

sorte que les étapes d'identification et de documentation – qui sont plus étroitement liées à l'orientation – sont moins prises en compte. Selon le contexte du pays, les services de l'emploi peuvent jouer un rôle important dans l'établissement de liens entre les services d'orientation et les services de Validation.

- **Aller au-delà d'une initiative unique dans un seul secteur** – tous les pays examinés ont des approches sectorielles pour mettre en œuvre la Validation couvrant un ou plusieurs secteurs – généralement l'ETFP et le marché du travail – mais aucun d'entre eux n'a une approche globale pour tous les secteurs. Idéalement, une approche globale consiste à ce que les procédures d'attribution des certifications, des certificats, des autorisations à pratiquer par le biais de la Validation se renforcent mutuellement et sont complémentaires sur le marché du travail, dans le troisième secteur et dans le système d'éducation et de formation (y compris ses sous-secteurs). Afin de rendre l'approche par Validation plus complète, un ensemble de mesures peut être exploré :
 - s'appuyer sur les expériences passées et présentes de Validation et sur les institutions et les prestataires spécialisés – par exemple, les expériences passées/présentes et leurs résultats peuvent être pertinents et peuvent être liés aux objectifs de la validation ;
 - identifier les groupes cibles qui bénéficieraient le plus de la Validation, par exemple, d'autres groupes cibles peuvent être envisagés en introduisant la Validation dans d'autres secteurs tels que l'enseignement général des adultes, l'enseignement supérieur, le troisième secteur ;
 - identifier les politiques et les stratégies qui peuvent être appuyées par le recours à des initiatives de Validation : mesures actives du marché du travail, politiques de (ré)intégration et d'inclusion sociale ;
 - systématiser l'accès à la Validation pour toutes les certifications enregistrées au CNC ; et
 - offrir plus de petits certificats ou des certifications partielles qui peuvent faciliter la reconnaissance de périodes courtes d'apprentissage.
- **Financement de la Validation** – aucun des pays examinés ne dispose d'un modèle de financement dédié, suffisant et pérenne pour les dispositifs de Validation et le développement ultérieur du système. Dans la plupart des cas étudiés, les coûts de la procédure de Validation sont pris en charge par le ou la candidat-e, ce qui peut constituer un obstacle pour entrer dans le processus de Validation. Le financement des seuls frais a tendance à couvrir uniquement les coûts liés à l'évaluation, et néglige la totalité des coûts liés à la Validation, notamment la sensibilisation, l'information et l'orientation. La poursuite du développement du système nécessite des investissements dans l'assurance qualité, l'orientation, la formation complémentaire (c'est-à-dire pour les candidat-es qui n'ont pas complètement réussi le processus de Validation). L'élaboration de ces éléments importants nécessitera des lignes budgétaires spécifiques et l'exploration des possibilités de synergies avec d'autres politiques. Le financement de la Validation devrait également tenir compte des incitations financières – pour les employeurs, les prestataires de Validation ainsi que les candidat-es individuel-les (par exemple, les groupes défavorisés, qui sont surreprésentés parmi les personnes sans aucune certification et qui peuvent en bénéficier particulièrement). À l'heure actuelle, les incitations financières sont très rarement offertes dans les pays étudiés.
- **S'appuyer sur des institutions dignes de confiance** – étant donné que les pays partenaires de l'ETF analysés partagent un défi commun lié au manque général de confiance dans les résultats des processus de Validation, il est crucial que les prestataires de Validation soient des institutions solides et fiables, comme dans le cas de la Moldavie (Centres d'excellence) et du Monténégro (Commission centrale d'évaluation) pour intensifier la Validation.
- **Une assurance qualité qui peut convaincre les parties prenantes** – dans certains pays, l'accréditation des prestataires de Validation comprend des procédures longues et fastidieuses, qui sont dues aux efforts déployés pour éviter la corruption. Dans ces cas, il est important de trouver le bon équilibre entre l'accréditation des prestataires dont la qualité est assurée d'une part, et les procédures d'accréditation qui ne soient pas trop complexes – passage par différentes instances,

paiement de plusieurs frais – pour les prestataires, d'autre part. En outre, l'assurance qualité qui peut convaincre les parties prenantes peut se concentrer sur les aspects suivants :

- élaborer des profils d'emploi pertinents pour les praticiens de la Validation dans le domaine de l'orientation et de l'évaluation. Par exemple, la plupart des pays analysés n'ont pas d'exigences spécifiques pour les praticiens de l'orientation, à l'exception de la Géorgie et de la Macédoine du Nord ;
 - améliorer sans cesse les services de Validation sur la base d'enquêtes auprès des bénéficiaires et la mise à disposition d'opportunités de formation pour les praticiens impliqués dans les procédures de Validation. Une telle offre de formation est largement absente dans les pays étudiés ; et
 - s'assurer de la qualité des méthodes de validation utilisées – cela peut se faire en explorant le contenu de l'évaluation, en particulier, s'il est axé sur les connaissances factuelles, les compétences pratiques, ou les deux. Il est également nécessaire de mettre davantage l'accent sur les méthodes d'évaluation non traditionnelles (extraction de données probantes sur les compétences sur la base d'un portefeuille de compétences plutôt que sur un examen traditionnel).
- **Utiliser les avantages des technologies de l'information** (à des fins liées à l'information, à l'accès, à l'enregistrement, à la transparence, à l'assurance qualité et à l'établissement de rapports sur la validation) – bien que certains pays aient indiqué utiliser des outils numériques pour soutenir la Validation (par exemple, sous la forme de l'inscription en ligne des candidats, de l'examen par le biais de tests en ligne), d'autres possibilités peuvent être explorées concernant le suivi des processus en ligne, en reliant la documentation des individus (portefeuilles de compétences électroniques) aux bases de données de certifications et aux unités d'acquis d'apprentissage, en créant des bases de données de certifications. L'élaboration des aspects techniques du système de Validation dépendra de la coopération (également technique) entre les parties concernées.
- **Rétro-alimentation et suivi des résultats de manière systématique** – les pays explorés n'ont pas d'approche systématique de la collecte, du suivi et de l'évaluation des données dans le domaine de la Validation. Par conséquent, il est difficile d'obtenir une image précise de la mesure dans laquelle la Validation est mise en œuvre, de son évolution au fil du temps et de ce qui peut être amélioré. Les données communiquées sur les bénéficiaires sont partielles car elles ne couvrent pas tous les secteurs où la Validation est mise en œuvre dans un pays. En règle générale, les données sur les groupes défavorisés, les migrant-es et les réfugié-es ne sont pas accessibles au public. Il est également frappant de constater que les enquêtes auprès des bénéficiaires n'aient pas été communiquées, même pour les pays comptant un nombre assez élevé de bénéficiaires comme la Turquie.

Annexe 1. État d'avancement de la Validation par secteur

Pays	Période	Enseignement général	EFTP	Enseignement supérieur	Apprentissage des adultes	Marché du travail	3 ^e secteur
Albanie	2022-23						
Azerbaïdjan	2020-21		bas			n.d.	
Azerbaïdjan	2023		bas				
Bosnie-Herzégovine	2022-23						
Géorgie	2020-21	haut	n.d.	bas		n.d.	
Géorgie	2023	haut	bas	bas			
Jordanie	2020-21					haut	
Kazakhstan	2022-23	n.d.	n.d.			n.d.	
Kosovo	2017-18						
Kosovo	2022-23		bas			n.d.	
Kirghizistan	2022-24	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	moyen	
Moldavie	2020-21	n.d.	bas			n.d.	
Moldavie	2022-23		moyen				
Monténégro	2017-18		moyen			n.d.	
Monténégro	2022-23		moyen	bas	moyen	n.d.	
Maroc	2022-23		moyen	bas			
Macédoine du Nord	2017-18						
Macédoine du Nord	2022-23						
Serbie	2022-23						
Turquie	2017-18		n.d.	bas		haut	
Turquie	2022-23	n.d.	n.d.	bas		haut	
Tunisie	2022-23		n.d.		n.d.	n.d.	
Ukraine	2020-21	n.d.	n.d.	n.d.		moyen	n.d.
Ukraine	2023	n.d.	n.d.	n.d.		haut	n.d.

Source : Rapports nationaux et mises à jour produits par l'équipe d'étude VNFIL.

EFTP : enseignement et la formation techniques et professionnels

Haut	Plus de 500 certifications par an en moyenne
Moyen	Entre 100 et 500 certifications par an en moyenne
Bas	Moins de 100 certifications par an en moyenne
	La Validation n'est pas opérationnelle.

n.d. Non disponibles (les données ne sont pas reportées car elles ne sont pas accessibles au public, ne sont pas collectées ou ne font pas l'objet d'un suivi.)

Annexe 2. Résultats de la Validation dans onze pays

Pays	Période	Nombre de certifications complètes délivrées	Nombre de certifications partielles délivrées	Nombre d'autorisations à pratiquer
Azerbaïdjan	2020-21	11 (EFTP)	16 (EFTP)	
Azerbaïdjan	2020-23	76 (EFTP)	679 (EFTP)	
Géorgie	2016-21	3 278 (Enseignement général)		
Géorgie	2022	1 (EFTP)	19 (EFTP)	
Jordanie	2016-21			11 745 (Marché du travail)
Kazakhstan* : hospitalité	2022			852 (Marché du travail)
Kazakhstan* : alimentation	2022			163 (Marché du travail)
Kosovo	2017-18			
Kosovo	2019-22	24 (EFTP)		
Kirghizistan	2016-2017			196 (Marché du travail)
Moldavie	2020	47 (EFTP)		
Moldavie	2019-23	961 (EFTP)		
Monténégro	2014-16		318 (EFTP)	
Monténégro	2019-22		1 172 (EFTP) 990 (Apprentissage des adultes)	
Maroc	2019-23		1 323 (EFTP)	
Turquie	2016-18			358 679 (Marché du travail)
Turquie	2016-2022			2 412,543 (Marché du travail)
Ukraine	2016-21			600 (Marché du travail)
Ukraine	2021-23			1 504 (Marché du travail)

Source : Rapports nationaux et mises à jour produits par l'équipe d'étude VNFIL.

* Pour le Kazakhstan, les données agrégées sur tous les secteurs ne sont pas accessibles au public, par conséquent, le tableau ne présente des données que sur deux secteurs, pour lesquels des informations ont été fournies.

EFTP : enseignement et la formation techniques et professionnels

Haut	Plus de 500 certifications par an en moyenne
Moyen	Entre 100 et 500 certifications par an en moyenne
Bas	Moins de 100 certifications par an en moyenne
	La Validation n'est pas opérationnelle.